

Mesdames et Messieurs,

J'ai pris connaissance de la tribune titrée « les Arts plastiques en péril » que l'organisation que vous représentez signe dans le Quotidien de l'Art du 20 décembre 2011 et où vous exprimez des inquiétudes qui me paraissent infondées.

La réalité est très différente de ce que vous décrivez et je ne peux moi-même qu'être à mon tour très inquiet en constatant que vous donnez foi à des propos tenus par deux ou trois personnes, qui assimilent des mesures susceptibles de les concerner à titre individuel à une mise en cause de l'intérêt collectif.

Je crois nécessaire de vous apporter ici quelques informations pour vous montrer qu'au contraire de chercher à « déconsidérer » les Arts plastiques, la réflexion en cours cherche à mieux armer la direction générale de la Création artistique (DGCA) pour les soutenir avec efficacité, notamment au moment de mettre en œuvre le plan riche de 15 mesures annoncé par le ministre.

La DGCA a en effet entamé depuis plusieurs mois une réflexion sur son projet de service. C'est à ce titre qu'un document a été diffusé en interne le lundi 12 décembre à tous les agents de la DGCA. Cette diffusion est destinée à engager avec eux ainsi qu'avec leurs élus un dialogue interne qui s'étendra sur plusieurs semaines.

À l'issue de cette période, les agents et leurs élus ayant formulé leur avis et leurs propositions, nous arrêterons ensemble le texte définitif de notre projet de service. En aucun cas ce texte « [n']affaiblira dangereusement le secteur des Arts plastiques ».

Dans un second temps, comme je l'ai déjà indiqué à vos collègues du CIPAC, je réunirai les organisations professionnelles afin de leur décrire le fonctionnement de ce projet. Il apparaîtra alors clairement qu'il n'est nullement question de l'affaiblissement des Arts plastiques.

Sur le fond, la réflexion engagée porte sur quatre considérations simples :

1. le traitement de chacune des disciplines relevant de la DGCA doit être confié à un professionnel reconnu et de haut niveau. À organisation constante, cette nécessité n'est pas assurée sur le long terme pour les Arts plastiques ;

2. l'existence de deux services, l'un consacré au Spectacle vivant, l'autre aux Arts plastiques, induit l'idée fautive selon laquelle la Danse, la Musique et le Théâtre relèveraient de problématiques identiques tandis que les Arts plastiques s'en distingueraient en tous points. La réalité est plus complexe : ces quatre disciplines ont chacune leurs spécificités, qui méritent d'être défendues dans un contexte favorisant les synergies artistiques. Au cas particulier des Arts plastiques, dont l'histoire et la culture sont singulières, cette reconnaissance des spécificités doit donner lieu au maintien des entités en charge d'une part, des artistes et des professions et d'autre part, du soutien à la création qui ont fait toute la preuve de leurs compétences ;

3. le mode de gouvernance de la DGCA doit affirmer de façon visible et effective le primat des contenus dans la définition des politiques mises en œuvre ;

4. dans le contexte du déploiement de l'organisation dite LMD de l'enseignement supérieur, le traitement séparé de ce dossier dans ses aspects juridiques, techniques et administratifs, loin de renforcer la place de chacune des disciplines, les affaiblit dans le rapport nécessaire avec les autres enseignements

relevant du ministère de la Culture et de la Communication et avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Une fois partagés ces constats de simple bon sens, les modalités qui permettront d'en tirer les enseignements restent ouvertes.

Dans le souci d'assurer efficacement votre bonne information et de développer devant vous le raisonnement qui m'a conduit à cette analyse, je vous propose de nous rencontrer le vendredi 23 décembre 2011 à 11 heures dans les locaux de la DGCA afin que nous puissions ensemble faire le tour des sujets qui vous préoccupent. Compte tenu de la proximité de cette date, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me confirmer votre présence par mail.

Georges-François Hirsch  
Directeur général de la création artistique  
au Ministère de la Culture et de la Communication

*Cette réponse a été envoyée aux structures signataires et est parue dans le Quotidien de l'Art.*